

ASSEMBLEE GENERALE
Salle des fêtes de COULLEMELLE
Mercredi 23 mai 2012

Après avoir remercié M. LAVOINE pour la mise à disposition de sa salle des fêtes, le Président LECLABART accueille les délégués communautaires pour examiner les comptes administratifs et le compte de gestion 2011 ainsi que les autres points de l'ordre du jour.

Monsieur LECLABART souhaite la bienvenue à Mme LO PRESTI, comptable publique. Il présente les excuses de M. le Sous Préfet, de Mme LHOMME, Conseillère Régionale et Générale, de M. CARON, M. ENNECENT et M. FLAMENT.

M. LAVOINE, Maire de Coullemelle, souhaite la bienvenue à l'ensemble des délégués et émet le vœu que cette AG se déroule dans un climat serein et constructif.

Appel des délégués : le quorum est atteint – 56 présents – 10 pouvoirs – 1 absent.

Préalablement à l'ouverture de la séance, M. le Président s'accorde un droit de réponse à l'intervention que Mme MARCEL a faite à l'occasion de la Balourde. Informé la veille de cette manifestation que seule Madame le Maire s'exprimerait, M. le Président souhaite revenir sur les dossiers de l'aménagement du centre ville d'Ailly sur Noye et de la Mairie de Berny pour lesquels il a été invité par Mme le Maire à faire expressément avancer les choses.

Concernant le dossier de la Mairie de Berny, M. le Président propose une rencontre associant les représentants de la CCVN (M. LECLABART, M. PILLON), de la commune (Mme MARCEL, M. BARRE) et les agents de l'équipe technique. Concernant le dossier de l'aménagement du centre ville, M. LECLABART propose que ce dossier fasse immédiatement l'objet d'un débat contradictoire pour prise de décision.

M. AUBRY signifie que ce point n'est pas à l'ordre du jour de l'assemblée générale.

M. LECLABART indique qu'il a fait inscrire « délibérations diverses » dans les différents points de l'ordre du jour. Il sollicite l'aval des délégués afin de savoir s'ils l'autorisent à aborder ce dossier. Le conseil donne son aval.

1/ Dossier de l'aménagement du centre ville d'Ailly / Noye

M. BLIN fait état du programme opérationnel « Tubesca 2010 » tel qu'il a été voté le 24 juillet 2010, à savoir :

- l'aménagement de la plateforme sur laquelle l'usine est aujourd'hui édifiée
- la création d'un parking public attenant d'une capacité de 200 places
- l'aménagement d'une voirie de desserte interne à la zone permettant de desservir le parking et l'usine depuis la RD 90
- l'extension des réseaux en domaine publique
- l'aménagement d'un tourne à gauche en entrée de zone
- l'aménagement du carrefour RD 920 / 90 situé en centre ville d'Ailly.

Il présente ensuite la modification du programme opérationnel initial telle qu'elle est souhaitée par la commune d'Ailly sur Noye, à savoir l'aménagement en complément du carrefour RD 920 / 90 du carrefour situé à l'intersection des RD 920 et 193 (carrefour de la mairie).

M. BLIN expose les bilans projetés de l'opération TUBESCA 2010 tenant compte de ces 2 cas de figure. Il en résulte :

- pour l'hypothèse intégrant l'aménagement du seul carrefour RD 920 / 90 (conforme au programme opérationnel initial) un reste à charge pour la commune d'Ailly sur Noye de 140 602 € et pour la CCVN de 421 309 €.
- pour l'hypothèse intégrant l'aménagement des 2 carrefours (modification du programme opérationnel initial) un reste à charge pour la commune d'Ailly sur Noye de 150 854 € et pour la CCVN de 586 599 €.

M. LECLABART laisse la parole à Mme MARCEL afin qu'elle expose aux délégués le bilan opérationnel « Tubesca 2010 » telle qu'elle a pu le constituer et le présenter aux membres du bureau le 7 mai dernier.

A l'issue des débats, il est décidé de reporter à une date ultérieure le vote sur ce dossier. Il est proposé que soit organisée sous l'égide de M. le Sous Préfet une réunion de travail réunissant les représentants de la CCVN, de la commune, du Trésor Public, de la DGFIP. La date de cette rencontre reste à définir.

M. LECLABART propose de revenir à l'ordre du jour de la réunion.

2/ Vote des différents Comptes Administratifs / comptes de gestion :

M. de CAFFARELLI rappelle le contexte qui a conduit au vote du BP 2011, à savoir :

- une DGF 2011 en baisse de 96 000 €
- une augmentation des taux de fiscalité de 5,5% nécessaire au maintien d'un CIF supérieur à 0,60, condition sine qua none permettant à la CCVN de bénéficier de la dotation de garantie de la DGF,
- des recettes fiscales éoliennes non connues au moment du vote du BP 2011
- une augmentation des dotations d'Etat plus rapide pour les communes que pour la CCVN, et des ratio / habitant 2,25 fois plus importants pour les communes que pour la CCVN (192 € / hab pour les communes et 85 € / hab pour la CCVN).

Il complète son intervention de certaines données :

- Le budget de la CCVN de près de 10 M€ s'avère être est plus important que celui des 26 communes réunies
- Le vote du BP 2011 ayant eu lieu par chapitre, il convient de voter le CA 2011 de la même manière.
- Les différences observées entre le BP 2011 et les budgets ouverts sur le CA 2011 sont liées à des transferts de crédits sollicités par les services de la Trésorerie en toute fin d'exercice pour pouvoir mandater les dernières factures.

Il est ensuite procédé à la lecture des documents préalablement adressés aux délégués : compte administratif « fonctionnement » et « investissement » du budget principal, compte administratif des budgets annexes en conformité avec les comptes de gestion de la trésorerie ainsi qu'une vue consolidée laissant apparaître un résultat d'exécution du budget principal et des budgets annexes au 31 décembre 2011 de 741 512,14 €.

BUDGET PRINCIPAL

1 - Détermination du résultat de Fonctionnement

Dépenses de Fonctionnement :	4 221 344.62
Recettes de Fonctionnement :	4 595 148.41
Excédent de fonctionnement :	373 803.79
Excédent de Fonctionnement antérieur reporté :	1 366 930.35
Affectation du résultat 2010:	195 012.80
Résultat à affecter :	1 545 721.34

2 - Détermination du résultat d'investissement :

Dépenses d'investissement :	867 514.49
Recettes d'investissement :	920 566.70
Résultat d'investissement :	53 052.21
Résultat d'investissement antérieur reporté :	- 443 125.39
Résultat d'investissement cumulé :	- 390 073.18

3 – Restes à réaliser au 31 Décembre 2011 :

Dépenses :	551 302
Recettes :	466 928

BUDGETS ANNEXES				
	CRECHE «COQUILLE DE NOYE »	COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL	SPANC	ZONE D'ACTIVITE ECONOMIQUE
Détermination du résultat de Fonctionnement				
Dépenses de Fonctionnement :	268 397.02	120 221.70	36 031.81	14 016.68
Recettes de Fonctionnement :	257 395.87	82 287.53	90 890.45	289 000.00
Résultat de fonctionnement :	- 11 001.15	- 37 934.17	54 858.64	274 983.32
Résultat de Fonctionnement antérieur reporté :	- 66 670.07	- 61 887.63	-54 609.64	12 868.21
Résultat à affecter :	- 77 671.22	-99 821.80	249.00	287 851.53
Détermination du résultat d'investissement :				
Dépenses d'investissement :		48 484.12	0	993 634.20
Recettes d'investissement :		65 966.14	0	1 302 964.13
Résultat d'investissement :		17 482.02		309 329.93
Résultat d'investissement antérieur reporté :		-118 648.18	1 085.00	-631 952.29
Résultat d'investissement cumulé :		- 101 166.17	1085.00	-322 622.36
Restes à réaliser au 31 Décembre 2011 :				
Dépenses :		3 000		2 708 949.00
Recettes :				2 694 283.00
Solde :		3 000		-14 666.00

De cette proposition, il en ressort un excédent de fonctionnement au 31 décembre 2011 de 1 070 724 €.

Suite à cette présentation, la parole est donnée à la salle.

M. Alain SURHOMME : réitère sa demande concernant l'intégration dans le document remis aux délégués du détail par article des dépenses engagées sur le budget principal.

M. Michel AUBRY : la mise au vote du CA 2011 est réalisée sans que les commissions ne se soient tenues, sans qu'un DOB n'ait été organisé, sans qu'une analyse financière rétrospective n'ait été présentée. Il indique qu'en agissant de la sorte, la CCVN n'a pas respecté les engagements repris dans la charte de coopération intercommunale.

M. le Président signifie en réponse que les dernières réunions de commission n'ont permis de réunir à chaque fois que quelques membres, ce constat amenant à se poser la question de l'intérêt à continuer à réunir des commissions.

Concernant le DOB, il rappelle que la CCVN n'a pas obligation à en réaliser un puisqu'elle ne comprend pas de commune de plus de 3 500 habitants. M. de CAFFARELLI précise que la démarche de projet de territoire initiée par la CCVN depuis plusieurs mois, et à laquelle sont associés les délégués peut être assimilée à un DOB puisqu'elle devra permettre à terme de définir les priorités d'action de l'intercommunalité.

Mme MARCEL : indique qu'il lui a été difficile voire impossible d'obtenir les éléments qu'elle réclamait.

M. LECLABART indique qu'il lui a été signifiée que ces documents lui seraient mis à sa disposition au même titre qu'à l'ensemble des délégués le soir même de l'AG.

Mme MARCEL : revient sur des irrégularités comptables qui auraient du faire selon elle l'objet de décisions modificatives.

M. de CAFFARELLI signifie que les éléments de réponse à cette observation ont été apportées en début de séance et reprécise qu'il s'agit bien d'un simple transfert de crédits d'un chapitre à un autre, n'engendrant aucun crédit supplémentaire. Il indique que les décisions modificatives correspondantes ont été prises.

Mme LO PRESTI indique qu'elle est à l'origine de la demande ayant conduit à ces mouvements comptables, et qu'elle en assume la responsabilité.

M. AUBRY : indique que le CA 2011 laisse apparaître, après prise en compte du manque à gagner de DGF de 96 000 €, un excédent de fiscalité de l'ordre de 174 000 €. Il regrette que la CCVN fasse porter une pression fiscale trop importante sur les ménages alors que le résultat de son CA 2011 tend à démontrer que la fiscalité levée en 2011 pouvait être moindre.

M. de CAFFARELLI rappelle que l'augmentation de 5,5% des taux de fiscalité votée en 2011 a été votée par les élus car elle répondait à une nécessité, à savoir maintenir un CIF à 0.6 pour se garantir un maintien de la DGF.

Il précise que le produit de la fiscalité éolienne de 117 600 € perçue par la CCVN au cours du dernier trimestre 2011 constitue une partie de l'explication pouvant être apportée à cette observation. L'autre partie de l'explication concerne la TADEM et notamment la décision prise lors du vote du BP 2011 de laisser aux communes la totalité des crédits correspondants. La compensation de cette perte de recette de 38 500 € pour la CCVN s'est faite au moyen d'un recouvrement fiscal accepté lors du vote du BP 2011.

M. LECLABART indique que l'ensemble des débats suscités au cours de cette soirée conjugués au fait que les communes continuent à percevoir davantage de DGF que la CCVN devra conduire la CCVN à s'interroger sur la pertinence de ses statuts actuels et leur éventuelle évolution. Il précise que cette démarche de révision des statuts est directement liée à l'étude des problématiques budgétaires et fiscales de la CCVN et des communes, et que l'un ne pourra être réalisé sans que l'autre ne soit abordé.

L'assemblée est invitée à se prononcer sur le Compte Administratif 2011.

LE BUDGET PRINCIPAL :

Le besoin de financement de la section d'investissement, corrigé du solde déficitaire des restes à réaliser, s'élève donc à : **474 447.18**

L'affectation provisoire du résultat 2011 du Budget Principal est proposée comme suit :

Article 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé : 474 447.18

Chapitre 002 (Recettes) :

Résultat de fonctionnement reporté : 1 071 274.16

Chapitre 001 (Dépenses) :

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 390 073.18

LE BUDGET DE LA CRECHE « COQUILLE DE NOYE » :

Déficit de fonctionnement : **77 671.22**

Les crédits seront inscrits au compte 6521 en dépenses de fonctionnement sur le Budget Principal 2012

Objectif : Couvrir le déficit 2010 - 2011

LE BUDGET DU COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL :

Déficit de fonctionnement : **99 821.80**

Les crédits seront inscrits au compte 6521 en dépenses de fonctionnement sur le Budget Principal 2012

Objectif : Couvrir les charges de fonctionnement des exercices 2010-2011

Le besoin de financement de la section d'investissement, corrigé du solde excédentaire des restes à réaliser,

S'élève donc à :

104 166.17

Les crédits seront inscrits au compte 6521 en dépenses de fonctionnement sur le Budget Principal 2012

Objectif : Solder le plan de financement en investissement.

LE BUDGET « ZAE » :

Le besoin de financement de la section d'investissement, corrigé du solde excédentaire des restes à réaliser, s'élève

donc à :

337 288.36

Article 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé :

287 851.53

Chapitre 001 (Dépenses) :

Solde d'exécution de la section d'investissement reporté :

322 622.36

A l'issue des débats, Monsieur le Président quitte l'assemblée. Christian de CAFFARELLI, Vice-Président, propose de passer au vote. M. PETIT sollicite un vote à bulletin secret.

L'assemblée est par conséquent invitée à se prononcer par un vote à bulletin secret, donnant les résultats suivants :

Comptes administratifs 2011 :

Votants : 65 1 non votant contre : 11 abstention : 8 pour : 45

Compte de gestion 2011 :

Votants : 66 contre : 0 abstention : 3 pour : 63

Affectation du résultat 2011 pour le Budget Principal : 474 447.18 € :

Affectation du Résultat 2011 pour le Budget Annexe ZAE : 287 851.53 €

Votants : 66 contre : 0 abstention : 3 pour : 63

Le Président LECLABART remercie l'assemblée pour l'approbation des CA 2011 et la confiance que lui accordent les délégués.

3/ Examen et vote des budgets primitifs 2011 :

Avant de présenter les budgets primitifs 2011, M. LECLABART remercie les communes qui ont bien voulu transmettre les taux de fiscalité votés par les communes en 2012 permettant ainsi d'anticiper le calcul du CIF.

M. de CAFFARELLI fait part du principe qui a servi à élaborer les budgets primitifs 2012, à savoir celui d'un budget de report intégrant :

- Une affectation du résultat du compte administratif 2011 permettant l'apurement de tous les budgets
- Des dépenses de fonctionnement toujours maîtrisées
- La poursuite des investissements déjà délibérés.

Il précise que :

- seuls les programmes de goudronnage et de renouvellement de matériel de voirie 2012 ont été intégrés dans le budget 2012.
- Les projets latents ou à venir devront être étudiés dans le cadre du « Projet de Territoire » en cours d'élaboration. Tout nouveau projet fera l'objet d'un budget supplémentaire ou d'une décision modificative.

M. de CAFFARELLI signifie, compte tenu des principes exposés ci-dessus, que le BP 2012 prévoit une augmentation des taux de fiscalité de 1%.

Les budgets primitifs sont ensuite détaillés :

- Budget général :
 - o Section fonctionnement : 4 720 943 €
 - o Section investissement : 1 535 071 €
- Budget annexe « Complexe sportif et culturel » :
 - o Section fonctionnement : 459 142 €
 - o Section investissement : 287 927 €
- Budget annexe « SPANC » :
 - o Section fonctionnement : 56 305 €
 - o Section investissement : 9 000 €
- Budget annexe « ZAC » :
 - o Section fonctionnement : 29 541 €
 - o Section investissement : 3 062 209 €
- Budget annexe « crèche » :
 - o Section fonctionnement : 351 778 €

A l'issue de cette présentation, il est proposé de passer au vote des budgets primitifs 2012. Monsieur LECLABART :

- Propose de voter les budgets par chapitre :
 - o Pour : unanimité des votants.
- Accepte la demande formulée par M. AUBRY de vote à bulletin secret.

A la question « Approuvez vous les budgets primitifs 2012 de la CCVN intégrant les taux de fiscalité proposés », les délégués communautaires répondent :

- o Blancs : 4 bulletins
- o Oui : 49 bulletins
- o Non : 13 bulletins

Les budgets primitifs 2012 de la CCVN sont donc approuvés à la majorité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.